

## Fiche d'inscription

### A RETOURNER AVANT LE 15 FEVRIER 2022

<b>ASCE :</b>	<b>Région :</b>	<b>Prénom du conjoint :</b>
<b>Nom :</b>		<b>Téléphone fixe :</b>
<b>Prénom :</b>		<b>Téléphone portable :</b>
<b>Adresse :</b>		
<b>Mail :</b>		

Ces séjours ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite

Type de chambre	Tarif / pers	Nbre de personnes	Montant total
<b>Chambre double</b>	<b>750,00 €</b>		
<b>Chambre individuelle (1)</b>	<b>750,00 €</b>		

(1) Les chambres individuelles seront attribuées dans un chalet partagé entre deux personnes.

**Vous souhaitez partager votre chalet avec une autre personne en particulier, pouvez-vous la nommer ?**  
**NOM, Prénom et N°ASCE)**

.....

**Vous avez le choix de participer à un des deux séjours**

Etes-vous intéressé par le séjour du **Lundi 12 septembre au 19 septembre ?** <sup>(2) Rayez la mention inutile</sup> **OUI NON**

Etes-vous intéressé par le séjour du **Lundi 19 septembre au 26 septembre ?** <sup>(2)</sup> **OUI NON**

**Quel est votre séjour de préférence ?**

.....

*L'attribution des séjours se fait en commission. Après l'attribution, la commission vous fera parvenir par mail les réponses positives ou négatives. Certaines réponses négatives peuvent être maintenues en liste d'attente dans le cas de disponibilités éventuelles. Si la réponse est positive, l'inscription du séjour devient effective dès lors que le bénéficiaire a retourné le contrat que lui a transmis la commission. Le solde du séjour sera transmis à l'Asce selon les modalités de gestion décrites ci-dessous:*

- 250 € dans un délai de 10 jours à réception du contrat (prévu entre le 21 février et le 5 mars)

- 150 € expédiés avant le 10 avril 2022

- 200 € expédiés avant le 10 mai 2022

- 150 € expédiés avant le 10 juin 2022

*Les règlements seront effectués par chèques bancaire ou chèques vacances à l'ordre de l'ASCE 29. Il est possible de régler la totalité à réception du contrat.*

**Dans le cadre de la RGPD, j'accepte que l'ASCE 29 collecte et utilise mes données personnelles renseignées sur ce bulletin dans le cadre des activités liées au séjour.**

**Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des conditions générales en page 2 de la fiche d'inscription et déclare en accepter le contenu.**

Fait à ....., le .....  
Signature du titulaire de la fiche d'inscription

Cachet de l'ASCE et signature  
du (de la) président(e)

À retourner par courrier à « **l'ASCE 29 - 8 quai commandant Malbert - 29200 Brest** » ou par mail à « **asce29@i-carre.net** »  
Pour tous renseignements, contactez Ronan Taburet de préférence par mail à « **ronan.taburet@i-carre.net** » ou par tél: 07 68 03 75 33

# Conditions générales de l'inscription

## Article 1 - Responsabilité des présidents

Tous les participants sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement est passible de sanctions définies par la commission de discipline fédérale.

## Article 2 - Obligation des participants

Les participants doivent avoir une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (visites des sites, musées, durant le transport, etc.) pendant toute la durée du séjour. En cas de détérioration de matériel, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

## Article 3 - Assurances et couvertures des risques

La FNASCE est titulaire d'un contrat «Responsabilité Civile» couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCE.

La FNASCE organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels.

**Rappel : le contrat ne couvre pas les biens appartenant ou confiés à l'adhérent.**

## Article 4 – Inscription – Réservation

Toute inscription non accompagnée du règlement ne pourra être prise en compte. Toute modification de réservation non confirmée par courrier, fax ou mail ne pourra être validée.

## Article 5 – Annulation – Désistement

Annulation du séjour: toute annulation devra être signifiée par écrit à l'**ASCE 29 par lettre recommandée** avec AR et être accompagnée d'un justificatif

- ⇒ A partir de 180 à 90 jours du départ, il sera retenu 30% du prix du séjour par personne
- ⇒ A plus de 60 jours du départ, il sera retenu 40% du prix du séjour par personne
- ⇒ A plus de 45 jours du départ, il sera retenu 50% du prix du séjour par personne
- ⇒ A plus de 30 jours du départ, il sera retenu 75% du prix du séjour par personne
- ⇒ A moins de 30 jours du départ, il sera retenu 100% du prix du séjour par personne

## Article 6 - Acceptation du règlement

Par le seul fait de son inscription, tout participant adhère sans restriction aux conditions générales et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

## Article 7 – Nombre de personnes du groupe

Le groupe ne pourra pas excéder 50 personnes.

## Article 8 – Programme

Le programme prévisionnel pourra être modifié pour des raisons d'organisation ou de sécurité.

## Article 9 – Droits à l'image

Chaque participant accorde à la FNASCE la permission d'utiliser les photographies ou les images le concernant prises pendant la durée des assemblées, dès lors qu'elles sont prises dans les espaces et séances publics.

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_, autorise l'ASCE 29 à publier les photographies prises de ma personne au cours de mon séjour dans le Finistère.

Ces images pourront être diffusées sur le site de l'ASCE 29 et de la FNASCE ([www.fnascee.org](http://www.fnascee.org)).

Lu et approuvé, le

Signature